

ATTESTATION EMPLOYEUR DESTINÉE À France Travail

À remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).

ATTENTION, cette attestation doit être transmise par le salarié à France Travail :
- s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi et qu'au terme de son inscription l'attestation employeur lui est demandée (le salarié effectuera sa demande sur le site internet de France Travail : www.francetravail.fr);
- s'il est déjà inscrit, dans les 72 h de sa délivrance.

Unédic

1. L'employeur

Téléphone :

Nom et adresse :

Statut juridique :

N° SIRET :

Nombre total de salariés dans l'entreprise au 31.12 écoulé :

Code APE/NAF :

Nombre total de salariés dans l'établissement au 31.12 écoulé :



Ne rien inscrire dans ce cadre

EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC (Art. L. 5424-1 du C. du T.)

Employeur en auto assurance

Employeur ayant conclu une convention de gestion

Adhésion au régime particulier pour les apprentis du secteur public

N° de la convention de gestion :

Code d'affectation :

N° interne employeur public :

Employeur ayant adhéré à titre révocable

Employeur ayant adhéré à titre irrévocabile

Date d'adhésion :

Statut du salarié : stagiaire titulaire non titulaire

2. Le salarié

Mme M

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) :

Prénom (s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

NIR (n° de Sécurité sociale) : Date de naissance :

Lieu de naissance :

Ressortissant* : français UE EEE Suisse hors UE et EEE

Niveau de qualification* : Statut cadre ou assimilé : oui non

*voir notice

3. régimes de retraite complémentaire du salarié

Cochez la ou les cases concernées

- | | | |
|---|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Régime AGIRC-ARRCO | <input type="checkbox"/> CRPN | <input type="checkbox"/> Autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> IRCANTEC | <input type="checkbox"/> CNBF | |

■ En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse (maladie ou vieillesse)

■ Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ?

4. emploi

■ Durée d'emploi salarié du au

- Date de fin initiale du CDD (à préciser obligatoirement si la date de rupture du contrat est antérieure à la date fixée initialement)

■ Dernier emploi tenu : _____ Dernier lieu de travail (pays) : _____ Dépt. _____

■ Ancienneté dans l'entreprise : □ moins d'1 an □ entre 1 an et moins de 2 ans □ au moins 2 ans

- Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de notification de la démission ou de signature de la convention de rupture conventionnelle :

■ Préavis : effectué du au

non effectué payé du [] au []

non payé du  au 

(motif) :

■ Catégorie d'emploi particulier :

travailleur à domicile employé de maison assistant(e) maternel(le), garde d'enfant

autre (préciser) _____

■ Horaire de travail :

- salariè au forfait oui non Prêcisez : convention de forfait en heures convention de forfait en jours

hebdomadaire mensuel annuel

- dans l'entreprise suite à un accord, une convention collective : ou ou

- du salarié : _____ ou _____

- motif en cas de différence : travail à temps partiel

4. emploi

■ Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat à durée déterminée

■ Contrat de type particulier : apprentissage professionnalisation CUI-CIE CUI-CAE
 contrat d'engagement éducatif emploi d'avenir autre (*précisez*) :

■ Périodes de suspension du contrat de travail ni rémunérées ni indemnisées :

Congé sabbatique du  au 

Congé sans solde et assimilé du  au 

Période de disponibilité des trois fonctions publiques du  au 

Autre période d'emploi ni rémunérée ni indemnisée (désertion dans les armées, suspension pour motif sanitaire...) du  au 

■ Périodes d'absence du salarié au cours des 25 derniers mois de salaire ou 37 derniers mois si le salarié a 55 ans et plus au moment de la fin de contrat :

Arrêt maladie du  au 
du  au 
du  au 
du  au 
du  au 

Congé maternité du  au 

Congé paternité du  au 

Congé d'adoption du  au 

Congés payés pris et financés par une caisse professionnelle du  au 

■ Périodes d'activité partielle ou activité partielle de longue durée :

du  au 
du  au 
du  au 
du  au 

4. emploi

du au

du au

du au

Autre(s) motif(s) (précisez le motif, à partir de la liste des motifs réglementaires d'absence du salarié)

du au

du au

du au

■ Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG membre/Pdt du Directoire

membre du Cons. de surveillance

pdt d'une association

membre d'un GIE

associé/actionnaire

autre (précisez) :

5. motif de la rupture du contrat de travail

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire | <input type="checkbox"/> départ à la retraite à l'initiative du salarié |
| <input type="checkbox"/> licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement | <input type="checkbox"/> rupture conventionnelle |
| <input type="checkbox"/> licenciement pour motif économique | <input type="checkbox"/> prise d'acte de la rupture de contrat de travail |
| <input type="checkbox"/> licenciement pour motif économique suite au refus d'un contrat de sécurisation professionnelle | <input type="checkbox"/> démission |
| <input type="checkbox"/> licenciement pour fin de chantier ou d'opération | <input type="checkbox"/> fin de contrat d'apprentissage |
| <input type="checkbox"/> licenciement pour autre motif,
(précisez) : | <input type="checkbox"/> rupture pour force majeure ou fait du prince |
| <input type="checkbox"/> autre rupture pour raison économique
<i>(Art. L. 1233-3 dernier alinéa du C. du T.)</i> | <input type="checkbox"/> rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage |
| <input type="checkbox"/> fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel | <input type="checkbox"/> rupture anticipée du CDD pour faute grave |
| <input type="checkbox"/> fin de mission d'intérim | <input type="checkbox"/> rupture conventionnelle collective |
| <input type="checkbox"/> rupture anticipée d'un CDD ou d'un contrat de mission en cas d'inaptitude physique constatée par le médecin du travail | <input type="checkbox"/> rupture amiable dans le cadre d'un congé de mobilité |
| <input type="checkbox"/> fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur | <input type="checkbox"/> rupture dans le cadre d'un accord de performance collective |
| <input type="checkbox"/> fin de période d'essai à l'initiative du salarié | <input type="checkbox"/> licenciement du collaborateur parlementaire
<i>(Art. 18 et 19 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017)</i> |
| <input type="checkbox"/> rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative de l'employeur | <input type="checkbox"/> démission avec versement d'une indemnité de départ volontaire (fonction publique) |
| <input type="checkbox"/> rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat d'apprentissage à l'initiative du salarié | <input type="checkbox"/> rupture conventionnelle (fonction publique) |
| <input type="checkbox"/> mise à la retraite par l'employeur | <input type="checkbox"/> autre motif : _____
<i>(précisez le motif, à choisir parmi la liste des motifs de fins de contrat dans la notice)</i> |

refus de CDI¹

¹ Si au terme du CDD ou du contrat de mission intérimaire, vous avez proposé un CDI qui a été refusé, cochez la case "refus de CDI"

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 55 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie du 1	Date de paiement 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

6.1 salaires

Salaires des 25 derniers mois, y compris le salaire du mois au cours duquel intervient la fin du contrat de travail (37 derniers mois pour les salariés âgés de 55 ans et plus au moment de la fin du contrat de travail)

	Période de paie du 1	Date de paiement au 2	Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours) 3	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés 4	Salaire brut servant aux calculs des droits de l'assurance chômage 5
36					
37					
38					
39					
40					

6.2 primes et indemnités

ATTENTION : les indemnités liées à la rupture du contrat de travail doivent figurer dans la rubrique 6.3.

N'indiquez que les primes versées au cours des 25 ou 37 derniers mois.

	Intitulé de la prime (13 ^e mois, rachat de compte épargne-temps, prime de vacances, prime exceptionnelle liée à l'activité...)	Date de paiement	Montant servant aux calculs des droits de l'assurance chômage
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			
13			
14			

6.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

Indemnité compensatrice de congés payés

Montant : EUR

L'indemnité est-elle due par une caisse professionnelle ? oui non

Si oui, précisez laquelle : _____

et précisez le nombre de jours ouvrables :

Total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : EUR
dont indemnités :

légale de licenciement EUR
(Art. L. 1234-9 du C. du T.)

minimale de rupture conventionnelle EUR
(Art. L. 1237-13 du C. du T.)
Montant correspondant à celui de l'indemnité
légale de licenciement

de fin de contrat à durée déterminée EUR

de fin de mission EUR

de départ à la retraite EUR

spéciale de licenciement EUR

spécifique de licenciement EUR
(Art. L. 1235-15 du C. du T.)

due aux journalistes EUR

légale de clientèle EUR

légale due au personnel navigant de l'aviation civile EUR

versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. EUR

compensatrice de compte épargne temps (CET) EUR

due en raison d'un sinistre EUR

autres indemnités légales EUR

■ Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective) : EUR

■ Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : EUR

Une transaction est-elle en cours ? oui* non

* Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à France Travail.

7. authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : _____

(prénom) : _____

agissant en qualité de :

- chef d'entreprise directeur comptable mandataire liquidateur gérant
 responsable RH administrateur judiciaire autre (précisez) : _____

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : _____

En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DREETS ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail.

À _____ le : / /

Signature

Cachet de l'entreprise

Personne à joindre concernant cette attestation : _____

Email : _____

Téléphone : _____

**POUR S'INSCRIRE OU SE RÉINSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI,
LE SALARIÉ EFFECTUE SA DEMANDE D'INSCRIPTION PAR INTERNET**

www.francetravail.fr - m'inscrire / me réinscrire.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et aux articles 15 et 16 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de France Travail. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.